



Adhésion – Renouvellement – Cotisation

En étant membre de l'A.I.R.A.P. - Mouvement Pédagogique Pierre Faure, vous soutenez l'association et adhérez à ses objectifs, recevez le bulletin d'information (Revue), la Newsletter, accédez à notre Forum d'échanges d'outils, êtes invités aux rencontres de formation et participez à l'Assemblée Générale : **40 €**

Vous pouvez soutenir l'AIRAP en donnant plus

Les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt sur leurs revenus égale à 60% de leur don dans la limite de 6% de leur revenu imposable

Mme, Mlle, M : Prénom :

Adresse : ... ;

CP : Ville :

Tél : E-mail :

Enseignant(e) en classe(s) de : Établissement :

Autre profession :

Comment avez-vous connu l'AIRAP ?

A le 2024

Signature



Adhésion – Renouvellement – Etablissements partenaires

Vos avantages en étant établissement partenaire

- L'accès pour l'Établissement au Forum du site Internet de l'Association
- En cas de non prise en charge par Formiris ou autre, attribution d'une déduction de 50% du coût des stages de formation, d'automne, d'hiver et d'été pour les enseignants de l'Établissement partenaire, soit 60 euros la journée au lieu de 120 euros/enseignant.
- La réception « papier » de la Revue AIRAP
- La mention sur le site Internet de l'AIRAP avec lien vers le site de l'Établissement
- La mention de l'Établissement dans les Publications de l'AIRAP

La 1^{ère} année : une contribution financière de l'établissement scolaire à l'association selon le barème suivant :

- | | |
|--|--------------|
| <input type="radio"/> Moins de 80 élèves | 60 € |
| <input type="radio"/> De 80 à 159 élèves | 80 € |
| <input type="radio"/> De 160 à 279 élèves | 100 € |
| <input type="radio"/> Au-delà de 280 élèves | 150 € |
| <input type="radio"/> Groupe scolaire (Collèges et Lycées) | 300 € |

La 2^{ème} année et les suivantes, selon le nombre : **30 €** (< 300 élèves) ou **50 €** (> 300 élèves)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE :

TÉL : MAIL :

NOM DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

NOMBRE D'ENSEIGNANTS : NOMBRE D'ÉLÈVES :

ACCEPTE D'ÊTRE PARTENAIRE DE L'AIRAP

ET VERSE LA CONTRIBUTION DE :euros pour l'année 2024-2025

AUTORISE LA CREATION D'UN LIEN ENTRE LE SITE INTERNET DE L'AIRAP ET LE SITE DE L'ETABLISSEMENT

A le2024

Signature